

Enquête publique

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de PERMIS UNIQUE introduite par Hotel Van Der Valk Namur SA., Avenue Melina Mercouri, 7 à 7000 Mons, ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un hôtel de 178 chambres comprenant un restaurant, des salles événementielles, un espace wellness et fitness avec piscines, sauna et hammam, Rue Hébar – Chemin de Boninne à 5004 Bouge sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été : 12e division, section E n°23D, 25A.

Des éléments du dossier sont consultables à l'adresse suivante : www.namur.be

Onglet : « Je trouve – Enquête publiques »

Toute personne souhaitant obtenir des explications techniques sur le projet, peut contacter :	
<u>Le demandeur :</u>	Hotel Van Der Valk Namur SA. Avenue Melina Mercouri, 7 à 7000 Mons
<u>Le Fonctionnaire technique :</u>	Monachino Giuseppe Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur Tél : 081/715.300 – Réf : 10014162/FG.E.dti
<u>Le Fonctionnaire délégué :</u>	Tournay Marc Place Léopold, 3 à 5000 Namur Tél : 081/246.111 – Réf : 4/PU3/2024/2361274
<u>L'Administration communale :</u>	Cellule technique Permis d'environnement Tél : 081/246.504 ou 081/246.538

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
15 avril 2024	19 avril 2024	Lieu : Hôtel de Ville Date : 03 mai 2024 Heure : 12H00	Collège communal Cellule Permis d'environnement Hôtel de Ville de et à 5000 Namur permis.environnement@ville.namur.be

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Les Fonctionnaires technique et délégué sont conjointement compétents pour connaître de la présente demande de permis unique.

Le dossier de demande de permis peut être consulté durant la période d'enquête :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 (fermé le vendredi), à la Cellule Permis d'environnement – Hôtel de Ville, Aile A, 2^{ème} étage, **UNIQUEMENT** sur rendez-vous (24 heures avant – tél : 081/246.538 ou le 081/246.504)
- le jeudi jusqu'à 20h00 également sur rendez-vous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Namur, le 09 avril 2024

Pour la Directrice générale,
Par délégation, la Cheffe de service,

(s) Isabelle DAUVIN

L'Echevine de l'Urbanisme,

(s) Stéphanie SCAILQUIN